

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 14 AVRIL 2017

Etaient présents : GELY, FRETAY, ROGE, ROULETTE, GAZEL, MARTOREL, PEREZ, MIQUEL, GARCIA,

Etaient excusés : M. RAMONDENC (procuration donnée à M. ROGE), PLATET (procuration donnée à M. PEREZ), FERNANDEZ (procuration donnée à M. MIQUEL), FAURE (procuration donnée à M. MARTOREL).

Le quorum étant atteint la séance ouverte à 18h00.

Marie José MIQUEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Laure BURETTE et Monsieur Jean-François COMBES arrivent à 18h45.

1) Eclairage public 2017 (Mme BURETTE et COMBES absents)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à Hérault Energie, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2017, les travaux suivants :

- Economies d'énergies BF et lampes énergivores : la Place de la République, rue de la poste, impasses de la tour et du porche, avenue de Béziers, rue de la forge, place de la liberté, rue du Pont, rue des micocouliers, clos du chasselas, rue del Basth,
- Sécurisation des armoires : armoires route de Roujan, Libron, Champ Blanc.
- Programme de travaux annuel EP (autres) : extension costebelle

Sur cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 38 047.00 € HT / 45 656.40 € TTC.

Dont :

- 28 535.25 € à la charge d' Hérault Energie,
- 9 511.75 € à la charge de la commune.

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la programmation annuelle des travaux, et sur le fonds de concours que la commune versera à Hérault Energie.

Après avoir entendu son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la programmation des travaux présentée par Hérault Energie,
- Accepte la participation de la commune sous la forme d'un fonds de concours à 9 511.75€,

Montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaire du montant prévisionnel délibéré ce jour,

- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

2) Choix bureau d'études pour la modification du PLU (Mme BURETTE et Mr COMBES absents)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Lieuran les Béziers a procédé en date du 20 mars 2017, à une consultation de cabinet d'études, pour une mission concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, en proposant comme date limite de réception le 03 avril 2017 ; cette mission consiste à réaliser l'ensemble des études et documents nécessaires à la modification du document d'urbanisme.

3 cabinets ont adressé leurs dossiers, il s'agit de :

- Madame Florence ROSSIER architecte à Béziers,
- URBAN PROJECTS SARL à Montpellier,
- Agence Actions Territoires à Montpellier,
- OMLB Architecture à Boujan sur Libron n'a pas répondu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le choix d'un cabinet d'étude.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir analysé les différentes offres, adopte les notes de présentation et les dossiers de références, du cabinet Agence Actions Territoires pour un montant HT

de 3 725.00 €, 4 470.00 € TTC, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3) Convention avec le SDIS pour le partage des données ERP (Mme BURETTE et Mr COMBES absents)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'en application des dispositions réglementaires et de la circulaire ministérielle du 22 juin 1995, le SDIS assure le secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité des ERP-IGH ainsi que la tenue annuelle de la mise à jour de la liste départementale des établissements recevant du public, validée par le Préfet.

Pour cela, le SDIS s'est doté depuis 2008 d'un progiciel adapté pour la gestion des ERP et des campings ouverts au public, auprès de la société SIS-Prévention et compte faire évoluer le produit actuel vers une version modernisée WEB, permettant ainsi de mettre en partage encadré certaines données relatives aux ERP pour les collectivités territoriales qui seraient intéressées.

En conséquence, une convention spécifique détaillant les modalités administratives, fonctionnelles et techniques entre les parties, vous est proposée.

Cette convention cadre sera signée entre le SDIS et les collectivités qui en font la demande. Elle sera conclue à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu son président, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4) Approbation rapport CLECT Mars 2017 (Mme BURETTE et Mr COMBES absents)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux termes de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts, il, convient que la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée notifie aux communes membres, le montant de l'attribution de compensation leur revenant pour l'année.

A cet effet, et dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information au 1^{er} avril 2017, monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) adopté le 16 mars 2017 par la CABM et intégrant le tableau détaillant l'attribution de compensation 2017 par commune.

Après avoir entendu son président, et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 16 mars 2017 intégrant le tableau détaillant l'attribution de compensation 2017 par commune.

5) Approbation rapport CLECT décembre 2016 (Mme BURETTE et Mr COMBES absents)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux termes de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts, il, convient que la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée notifie aux communes membres, le montant de l'attribution de compensation leur revenant pour l'année.

A cet effet, et dans le cadre de l'évaluation des impacts liés à l'extension de périmètre et à la mutualisation de la médecine préventive au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) adopté le 1^{er} décembre 2016 et intégrant le tableau détaillant l'attribution de compensation 2017 par commune.

Après avoir entendu son président, et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2016 intégrant le tableau détaillant l'attribution de compensation 2017 par commune.

6) Vote du taux des 3 taxes (Mme BURETTE et Mr COMBES présents)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'en application des articles 2 et 4 de la loi du 10 janvier 1980, il appartient au conseil municipal de voter les taux des taxes directes locales, à savoir, taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti, et par voie de conséquence le produit attendu de chacune d'entre elles. Monsieur le Maire donne également connaissance des éléments fournis par les services fiscaux (éléments de référence 2016 et base d'imposition 2017) et produit assuré correspondant à partir de ces renseignements.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que compte tenu de la diminution de La DGF, des dépenses imposées (accessibilité, périscolaire...) il conviendrait cette année d'augmenter le taux de ces trois taxes. Il propose trois scénarios (voir documents distribués à chaque membre), à savoir + 10% du taux de la TH, et FB, + 15% du taux de la TH et FB, et + 2 points sur les trois taxes.

Après avoir fait un tour de table, à la majorité (14 pour – 1 contre), le conseil municipal décide d'augmenter de 15% le taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

Ainsi il donne les résultats suivants :

Le produit assuré pour 2017 est 384 466 €

Le produit attendu pour 2017 est 435 501 €

Taxe habitation : taux 11.93 % - taux voté 13.72 % produit correspondant 210 190 €

Foncier bâti : taux 16.42 - taux voté 18.88 % produit correspondant 181 229 €

Foncier non bâti : 55.80 % - taux voté 55.80 % produit correspondant 44 082 €.

7) Vote du BP 2017

Monsieur le Maire présente le BP 2017 du budget principal (document détaillé à chaque membre).

Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 042 754.00 € l'excédent antérieur reporté étant de 131 802.00 €.

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 642 274.00 €.

Outre les restes à réaliser qui s'élèvent à 69 574.00 €, et le remboursement du capital à 21 731.00 €, la capacité d'investissement est de 550 969.00 € (travaux du réseau éclairage public, travaux et aménagements de voirie, de bâtiments, aménagement de la grand-rue, 2^{ème} tranche des mises en accessibilité, parcours de santé, achats matériel roulant, informatique).

Le budget est accepté à la majorité (14 pour – 1 contre)

8) Questions diverses

- Tour de garde : Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les disponibilités de chacun afin d'assurer les tours de garde pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai.

- Bébébiz crèche à Boujan/Libron : la participation pour la commune serait de 2 500.00 € /une place. A l'unanimité le conseil municipal est contre.